

Le Lundi 4 avril 1791, la municipalité de Nogent nommait des commissaires afin de procéder à l'inventaire des presbytères des paroisses de la ville :

« Ce Jourd'hui Quatre avril Mil Sept cent quatre vingt onze dans l'Assemblée du conseil municipal de la ville de Nogent le rotrou. Il a été observé par le procureur de la Commune qu'il étoit Indispensable de constater l'état des maisons curiales de cette Ville par un procès verbal, et de procéder à l'inventaire des objets mobiliers appartenant à la paroisse et trouvés dans les dits presbitères, en consequence qu'il étoit aussi Indispensable de nommer des commissaires à cet effet.

Sur quoi, matière mise en délibération, Le Corps municipal a nommé M.M. Proust et Baugars, gallet, commissaires à l'effet de constate les lieux ci-dessus indiqués, et de rapporter sur le bureau les procès verbaux qu'ils dresseront à cet effet, et ont les officiers m.^{aux} Signé avec le Secrétaire dont acte ./.

Dagneau

Proust

J. marguerith

Baudouin

P.^{re} Lequette

P.^r de la C.

Fauveau

S.^e »¹

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1, feuillet 92.